

[...] Le deuxième défi qui se pose concerne l'efficacité des opérations [...] Le troisième défi consistera pour la Banque à mieux axer ses activités lorsqu'elle sera à l'oeuvre dans tous les pays relevant de son mandat [...] La participation du Canada à la BERD est un élément essentiel de notre stratégie générale d'aide à la réforme dans les pays d'Europe centrale et de l'Est ainsi que dans l'ancienne Union soviétique.

Notes pour une allocution du secrétaire d'État aux Finances, l'honorable Doug Peters, lors de la troisième assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement à Saint-Petersbourg, Russie, le 19 avril 1994

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA : COMMUNIQUÉ

Le ministre Marchi annonce une nouvelle vision de la citoyenneté canadienne

Le 14 avril 1994, n° 94-23

Le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration, M. Sergio Marchi, a annoncé le lancement d'un processus en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la citoyenneté ainsi que d'importantes mesures visant à réduire le délai de traitement des demandes de citoyenneté. La Loi sur la citoyenneté en vigueur a été adoptée en 1977 et n'a pratiquement pas été modifiée depuis. Le ministre a souligné la nécessité d'une nouvelle loi plus adaptée à la situation actuelle, plus dynamique et qui revête une importance symbolique plus grande pour le Canada d'aujourd'hui. «La loi sur la citoyenneté d'un pays devrait énoncer clairement et avec fermeté le fondement historique et les espoirs d'avenir de ce pays, ses principes et ses valeurs», a déclaré le ministre. Les propositions que j'annonce s'appuieront sur cette tradition en favorisant un renouvellement et un regain en matière de citoyenneté.» On prévoit agir sur trois fronts. Premièrement, le Comité permanent de la citoyenneté et d'immigration entreprendra un examen en profondeur des principes, droits et obligations sur lesquels se fonde le concept de «citoyen canadien responsable» [...] Deuxièmement, le ministre va faire mettre en oeuvre immédiatement des mesures permettant de résoudre le problème de l'arriéré dans le traitement des demandes de citoyenneté [...] Afin d'améliorer l'efficacité, le processus accéléré prévoira l'évaluation des connaissances et des compétences linguistiques en groupe plutôt que dans le cadre d'entrevues individuelles avec un juge de la citoyenneté. On augmentera aussi le nombre d'entrevues tenues quotidiennement, on encouragera les requérants à présenter leur demande par la poste et on prolongera les heures d'ouverture des bureaux de la citoyenneté. Le délai de traitement sera tout d'abord réduit à 18 mois environ, l'objectif final étant de le ramener à 6 mois, un fois que toutes les réformes seront en place. Le ministre a également indiqué que le poste de juge de la citoyenneté sera éliminé.

DISCOURS :

Les mesures que j'annonce modifient les droits exigés pour les services d'immigration ainsi que les conditions d'admissibilité au Programme d'aide à l'adaptation (PAA). De tels changements font partie d'une stratégie de gestion des coûts qui vise à régler le problème du déficit du Programme d'immigration qui, sans ces modifications, s'établit à 48 millions de dollars. À compter du 1er juin 1994, les droits qui sont actuellement perçus pour recouvrer les coûts des services d'immigration seront augmentés. Pour la première fois, ils vont être également imposés sur un certain nombre d'autres services d'immigration. De tels droits aideront à transférer, des contribuables aux utilisateurs des services d'immigration, le fardeau du coût des programmes. Par exemple, une personne qui désire obtenir, à l'étranger, un visa de visiteur devra acquitter un droit exigible lorsqu'elle dépose sa demande. Présentement, le droit exigible n'est versé que si nous décidons, au terme de l'évaluation d'une demande, d'émettre un visa. En outre, des droits seront dorénavant exigés de toute personne qui demande la résidence permanente à partir du Canada, y compris les demandeurs du statut de réfugié dont la revendication a été acceptée [...] À compter du 15 mai 1994, seuls les réfugiés parrainés par le gouvernement à l'étranger seront admissibles à ce programme qui accorde un soutien de revenu de base. Le PAA accorde des allocations pour les vêtements, le logement, les meubles et la nourriture aux personnes qui sont dans le besoin, jusqu'à concurrence d'une année après leur arrivée au Canada, ou jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes, le premier terme étant retenu. Les personnes inscrites au PAA avant le 15 mai 1994 continueront de recevoir les prestations versées au titre de ce programme. Aujourd'hui, près de la moitié des bénéficiaires du PAA ne sont pas des réfugiés parrainés par le gouvernement, c'est à dire ne sont pas les gens à l'intention desquels le Programme a été conçu. Notes pour une allocution du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Sergio Marchi, au sujet des modifications du barème des droits exigibles pour les services d'immigration et des changements apportés au Programme d'aide à l'adaptation (PAA)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES :

La stratégie d'emploi et d'acquisition du savoir pour les jeunes vient jeter les bases de mesures d'insertion professionnelle plus modernes

Le 15 avril 1994, n° 94-24

Le gouvernement du Canada, avec la collaboration des provinces et de l'entreprise privée, lance une stratégie d'emploi et d'acquisition du savoir qui aidera les jeunes à mieux se préparer à relever les défis que posent le marché du travail et le nouveau contexte économique mondial des années 1990. Cette stratégie permettra d'améliorer les mesures d'insertion professionnelle tout en instaurant de nouvelles approches au système d'éducation et de formation. Le budget de la stratégie s'élève à 684,5 millions de dollars pour l'exercice financier 1994-1995. Ce montant comprend une prévision de 479 millions de dollars à titre de mise de fonds pour le programme de prêts aux étudiants et aux étudiantes. Le budget global représente une réaffectation de fonds déjà alloués au ministère du Développement des ressources humaines [...] Les éléments clés de cette stratégie à deux volets sont les suivants: l'emploi des jeunes; service jeunesse Canada; stages pour les jeunes; programme d'emploi d'été; l'acquisition du savoir axée sur les jeunes; réforme du Programme canadien de prêts aux étudiants; initiatives sur l'acquisition du savoir; et, les partenariats: l'école avant tout. "Il est clair que le statu quo n'est pas une solution lorsque l'on voit trop de jeunes laissés pour compte dans la société. Le gouvernement jette actuellement les bases d'un système amélioré d'éducation et de formation. Nous allons mettre à l'essai de nouveaux modèles visant à aider les jeunes à réussir la transition de l'école au marché du travail», a pour sa part déclaré Lloyd Axworthy, ministre du Développement des ressources humaines.

À VENIR :

- | | |
|---------------------|--|
| 5-11 juin 1994 : | Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (Belém, Brésil) |
| 9-19 juin 1994 : | Réunion ministérielle de l'OTAN, du Conseil de l'Atlantique Nord et du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (Istanbul, Turquie) |
| 8-10 juillet 1994 : | Sommet économique du G-7 (Naples) |